

LA PRISE EN CHARGE DES MIGRANTS LE POINT SUR L'ACCUEIL A BOURGES

■ CHER > BOURGES 09/09/15 - 08H09

Parcours d'une réfugiée devenue Berruyère : "Nous nous sentions enfin en sécurité..."

👍 3



Il y a vingt ans, la petite Ivana, 11 ans, fuyait la Bosnie pour rejoindre son papa, réfugié en France, à Bourges. Derrière elle, elle laissait un pays en guerre et sa maman... Aujourd'hui âgée de 31 ans, elle vit toujours à Bourges, a fait des études, est devenue infirmière et a construit sa vie en France entourée de sa petite famille. Émue par les informations récentes à propos de l'accueil des réfugiés, elle nous livre son témoignage.

UN PEU DE VOCABULAIRE SUR LES MIGRANTS

MIGRANT EST UN TERME GÉNÉRIQUE MAIS QUI NE CORRESPOND PAS À UNE DÉFINITION EN TERME DE DROIT D'ASILE

Le DA c'est la protection qu'accorde un Etat à un étranger qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays ou par des acteurs non-étatiques

LOI n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile

- ▶ **LE MIGRANT «DEVIENT» UN DEMANDEUR D'ASILE DES LORS QU'IL EST ENREGISTRÉ AUPRÈS DE L'OFPRA** (office français de la protection des réfugiés et des apatrides) **OU DE LA CNDA** (cour nationale du droit d'asile) en cas de recours

- ▶ **APRÈS EXAMEN DE LA DEMANDE :**
 - ▶ **IL OBTIENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ**
 - ▶ **IL OBTIENT LA PROTECTION SUBSIDIAIRE** (notamment état de guerre généralisée dans son pays)

 - ▶ **IL EST DÉBOÛTÉ DU DROIT D'ASILE**

LES DROITS ASSOCIES A CHACUN DE CES STATUTS

▶ LE DEMANDEUR D'ASILE :

- ▶ **Hébergement** : **CADA** (centre d'accueil pour demandeur d'asile) / **ATSA** (accueil temporaire service de l'asile = dispositif national d'hébergement d'urgence qui a pour vocation de désengorger les zones concentrant d'importants flux de demandeurs d'asile – zones métropolitaines)
- ▶ **Allocation pour subvenir à leur besoin** (aide au demandeur d'asile : 1^{er} novembre 2015)
- ▶ **Accompagnement social et accès à la scolarité pour les enfants**
- ▶ **CMU**

▶ APRES EXAMEN DE LA DEMANDE :

▶ IL OBTIENT LE STATUT DE REFUGIE

- ▶ **Titre de séjour 10 ans**
- ▶ **Droit au travail**
- ▶ **Logement**
- ▶ **Accompagnement social classique**

▶ IL OBTIENT LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

- ▶ **Titre de séjour d'un an renouvelable**
- ▶ **Droit au travail**
- ▶ **Logement**
- ▶ **Accompagnement social classique**

▶ IL EST DEBOUTE DU DROIT D'ASILE

- ▶ **Reconduite à la frontière**

L'ETAT EST EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE L'ASILE

- ▶ LA POLITIQUE DE L'ASILE EST UNE COMPETENCE DE L'ETAT AUQUEL REVIENT LA PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS D'ASILE
- ▶ UN COORDONNATEUR NATIONAL A ÉTÉ NOMME / KLEBER ARHOUL
- ▶ LA PREFECTURE EST LA TETE DE PONT AU NIVEAU LOCAL DU DISPOSITIF ET PLUS PARTICULIEREMENT MONSIEUR BERGERON, directeur de la DDSCPP du Cher (direction départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations)

La préfecture organise l'accueil des réfugiés dans le Cher



Thierry Bergeron, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations - photo d'archives R. Rochette

- ▶ LES COMMUNES AGISSENT SUR LA BASE DU VOLONTARIAT, EN COMPLEMENT

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE A BOURGES (1/2)

DANS LA SITUATION DE CRISE EN SYRIE NOTAMMENT, LE DROIT D'ASILE EST UN DEVOIR MORAL ET UN ENGAGEMENT HUMANITAIRE

- ▶ **UNE CELLULE DE TRAVAIL A ÉTÉ CREE AUPRES DE MONSIEUR LE MAIRE, SOUS LA RESPONSABILITE DE PHILIPPE MERCIER**
- ▶ **Danièle SERRE**
- ▶ **Annie MORDANT**



Suite au conseil municipal du 25 septembre 2015, d'autres conseillers ont souhaité être associés à cet travail Mesdames BEZOUÏ et BIGUIER – Messieurs LASNIER, MESSEGUER et TINAT

- ▶ **PHILIPPE MERCIER S'EST RENDU A LA REUNION DES MAIRES ORGANISEE PAR LE GOUVERNEMENT LE 12 SEPTEMBRE POUR AVOIR CONNAISSANCE TRES VITE DES MESURES PRISES PAR L'ETAT**
- ▶ **NOUS SOMMES EN ATTENTE D'INFORMATIONS PRECISES DE LA PART DE LA PREFECTURE DU CHER SUR QUAND / QUI / ET COMBIEN (potentiellement 120 personnes dans le département)**

CE QUE NOUS ALLONS FAIRE A BOURGES (2/2)

LES ORIENTATIONS

- ▶ **S'ASSURER DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES REFUGIES PAR DES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES SPECIALISEES ET DES MOYENS MOBILISES PAR L'ETAT SUR CE SUJET (ADOMA – SECOURS CATHOLIQUE – ST FRANCOIS notamment)**

- ▶ **MOBILISER DES LOGEMENTS VIDES DANS LE PARC SOCIAL POUR ACCUEILLIR LES REFUGIES DANS DE BONNES CONDITIONS**
 - ▶ Le nombre de personnes accueillies doit être raisonnable
 - ▶ La répartition dans la Ville ne doit pas se faire en concentrant toutes les personnes dans un seul quartier

- ▶ **FAVORISER L'INTEGRATION LA PLUS RAPIDE POSSIBLE**
 - ▶ En mobilisant par exemple des volontaires pour compléter les cours de français qui sont obligatoires
 - ▶ En veillant au bon accueil des enfants (s'il y en a) dans les écoles de la Ville

- ▶ **RESTER TRES VIGILANT SUR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ETAT**
 - ▶ Nous ne devons pas créer une concurrence vis-à-vis des berruyers les plus fragiles
 - ▶ L'Etat s'est engagé à des reconduites à la frontière pour les migrants dont les pays ne présentent pas de signes d'instabilités politiques ou de situation de guerre